# PREMIER RÉGENT[1] D'ÉCOLE À GIRMONT

En 1547, le concile de Trente[2] ordonne que chaque curé entretienne auprès de son église, un maître choisi par l'évêque pour enseigner aux clercs et aux écoliers pauvres, la lecture, l'écriture, le calcul et le chant.

À Girmont, c'est au début du XVII[e] siècle qu'apparaît pour la première fois dans les archives du village un régent d'école (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en avait pas avant.). Les minutes du tabellion Demenge Thomas de Girmont, nous apprennent que le 12 mars 1610, maître Didier Ranaire est régent des écoles de Girmont, c'est donc le premier régent « *connu* » au village. À cette date, la commune compte entre 200 et 250 habitants. Pour l'époque, c'était déjà un beau village.

Il n'y avait pas d'école normale pour former les régents, celui qui voulait embrasser cet état, allait passer un examen peu sévère devant une commission nommée par l'évêque et s'il satisfaisait, il recevait *l'approbation*, c'est-à-dire la permission générale d'enseigner.

Muni de cette pièce et des certificats qu'il pouvait recueillir, il se présentait dans un village où une place était vacante. Là, il chantait, montrait son écriture et tout ce qu'il savait faire, exhibait ses recommandations ; s'il était agréé, il signait le traité qui fixait ses engagements et sa rétribution.

Les maîtres d'école, étaient nommés par l'assemblée générale des habitants contribuables du village, qui traitait avec eux pour un an. Chaque année vers le 23 avril, le traité pouvait être dénoncé et la place mise au concours.

Tous les villages n'avaient pas de maison d'école à lui offrir. Il se logeait comme il pouvait avec sa classe ; le plus souvent il faisait la classe chez lui. Il devait également fournir le mobilier, le chauffage et l'éclairage pour les élèves. De plus, son travail en dehors de l'enseignement consistait à servir le curé aux offices, à sonner les cloches pour les offices, à chanter au lutrin, tenir le registre du curé, faire le catéchisme aux enfants, conduire l'horloge et si besoin la réparer, sonner les cloches pour les gelées et pour les « nuées », c'est-à-dire les orages, espérant faire fuir les nuages (cette façon de faire s'est avérée contre-productive, car au lieu de faire fuir les nuages cette pratique attirait plutôt la foudre sur le clocher de l'église. Il fallut de multiples accidents et plusieurs décès pour faire cesser cette étrange pratique). Il est aussi chargé de l'entretien de l'église et de sa propreté de chasser les chiens qui s'introduisent dans l'église. Dans sa classe, il punit et fouette les enfants qui jurent, volent, manquent l'église sans raison, etc. C'est un peu l'homme à tout faire de la communauté.

Le salaire d'un maître d'école se composait :

1er- De ce que lui rapportait l'église, c'est-à-dire du casuel[3] et dans beaucoup de villages d'une portion de dîme[4], souvent celle du troisième plus gros laboureur, ou celle d'un canton de terre.

2e - D'un traitement fixe payé par la communauté, soit en argent, soit en nature.

3e - Des écolages[5] fournis par les parents des élèves, soit vingt ou vingt-cinq sols par an et par enfant, soit deux ou trois sols par mois, soit un ou deux bichets[6] de blé ou autres grains.

L'inconvénient de cette fonction était que tous les ans, le maître d'école était obligé de se représenter à la communauté et tous les ans, on faisait un nouveau traité. Pour l'obtenir, dit le curé d'Ugny (54) au XVIIIe siècle :

> « *Ce sont souvent des cabales, des flatteries à ceux qui ont le plus d'autorité et des buvettes pour apaiser les mauvais et les mécontents* ».

Le régent n'était pas tenu à son école toute l'année comme actuellement. Les vacances scolaires n'existaient pas, les écoles n'étaient fréquentées qu'en hiver, et les élèves désertaient en masse aux premiers jours du carême pour ne revenir qu'à la Toussaint. D'ailleurs, il était de tradition qu'une fois les beaux jours revenus, les enfants quittaient la classe pour aider les parents aux travaux des champs.

Comme de Pâques à la Toussaint la classe était fermée, presque tous les régents avaient un autre métier qu'ils exerçaient concurremment avec l'enseignement : ils pouvaient être maçons, greffiers pour la communauté, tailleurs d'habits, cordonniers, sabotiers, tisserands, etc.

Le métier de régent n'était ni honorifique ni très gratifiant, mais comme il fallait bien vivre, il y avait toujours des volontaires pour l'exercer. Souvent, le métier se transmettait de père en fils comme chez les artisans. Ces hommes savaient lire écrire et compter, parfois juste assez pour enseigner à des enfants.

Pour les jeunes enfants du peuple, qui voulaient sortir de leurs malheureuses conditions, c'était très difficile. Seul, un oncle ou un cousin curé, qui prenait l'enfant sous son aile, et s'occupait de son éducation pouvait lui permettre d'avoir une éducation supérieure au reste de la population. La plupart du temps, ce geste n'était pas totalement désintéressé, le but étant de pouvoir faire rentrer dans les ordres le jeune homme à la fin de ses études. Ce qui heureusement n'était pas toujours le cas (7).

Jusque dans les années 50, l'école de la République faisait encore la part belle à l'agriculture. Les « Grandes vacances » comme on disait alors, allaient du 14 juillet au 1er octobre, soit 2 mois et demi. Elles permettaient aux enfants d'agriculteurs d'aider aux travaux des champs, et au mois de septembre d'amener et de garder les vaches à la « Vaine pâture ». C'est-à-dire de conduire les vaches du village à la pâture sur une partie déterminée du territoire de la commune, ceci après que les dernières récoltes aient été rentrées. À Girmont par exemple, c'était « Sous la ville » dans les « paturaux » du bord de la Moselle, que cela se passait. À cette époque, les voitures automobiles étaient rares, l'on ne parlait pas encore de vacances à la neige, de téléphones portables et encore moins de R.T.T. quelle évolution en 70 ans !

Alain CLAUDE

BIBLIOGRAPHIE :

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle

Archives départementales des Vosges

CLAUDE (Alain), *Girmont « du ban d'Espinal* », ses origines jusqu'à l'aube du XXe siècle, tapuscrit, 2020, 269 pages.

MATHIEU (Cardinal) *L'ancien régime en Lorraine et Barrois,* Librairie Honoré Champion, Paris, 1907, 539 pages.

1) Instituteur
2) Trente, ville d'Italie située entre Milan et Venise.
3) Ce sont les offrandes faites à l'occasion des baptêmes, mariages ou sépultures.
4) La dîme était une contribution variable de dix pour cent sur les récoltes versées en nature ou en espèces à une institution civile ou religieuse.
5) Ce sont les frais liés à une scolarité payante.
6) Le bichet était une mesure de capacité pour les grains d'avant le système métrique. Il contenait 25 à 30 litres environ, suivant qu'il était de Nancy, d'Épinal ou d'ailleurs.
7) Ce fut le cas de Christophe DENIS, fils du jardinier du seigneur de Domèvre sur Durbion. Instruit par le curé du village, il deviendra notaire et maire d'Épinal.